

La Lettre du SY.N.P.A.-F.O.

Sommaire :

1. Articles :
 - Lettre ouverte à Laurence, Bernard et François
 - Farine et spéculation : un duo explosif...
 - Quelques vérités sur les chômeurs...
2. Éditorial : Réagir et Agir
3. Résolution Générale
Introduction
4. *Contexte international et européen*
5. *Salaires*
6. *Emploi*
7. *Protection sociale collective*
8. *Formation professionnelle*
9. *Représentativité syndicale*
10. *Action syndicale*
11. Encart du trésorier

Addenda

1. Sommaire
2. Les chiffres
3. Commission Exécutive
Commission de Contrôle
4. Bureau du SYNPA-FO
5. Délégués de Région
6. Bureau de la Section AGF
7. Bureau de la Section GENERALI
8. Bureau de la Section AXA
9. Bureau de la Section GAN



Lettre ouverte à Laurence, Bernard et François ⁽¹⁾

Je m'adresse, aujourd'hui, aux signataires de la position dite commune sur la représentativité syndicale.

Vous connaissez tous trois les raisons pour lesquelles Force Ouvrière, non seulement n'est pas signataire mais est très critique sur ce texte. Nous avions accepté de revoir les règles de la représentativité mais avec des critères et une logique différents. Je ne m'étendrai pas ici sur tous ces points.

Je veux surtout vous alerter sur les conséquences de ce texte au regard de ce que j'appelle le modèle républicain.

Ce dernier, jusqu'à ce jour, avec ses imperfections et malgré des accrocs depuis plusieurs années, a permis d'assurer un minimum d'égalité de droit et de solidarité entre les salariés mais aussi, au plan économique, entre les entreprises. Il a notamment conduit à ce que la France soit le premier pays au monde quant au taux de couverture des travailleurs par une convention collective (de l'ordre de 90%). Ce taux est largement dû au fait que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale (art. 1 de la Constitution). Sa devise « liberté, égalité, fraternité » se décline logiquement dans notre modèle social :

• **Liberté à travers la possibilité pour les salariés de bénéficier des droits collectifs, même s'ils ne sont pas syndiqués, grâce à la généralisation des accords signés entre interlocuteurs sociaux.**

• **Égalité à travers l'application au plus grand nombre possible de salariés des dispositions différentes réglementations (Code du travail, conventions collectives, accords interprofessionnels, accords de branche) quelle que soit la taille de leur entreprise, leur secteur professionnel ou géographique. Égalité aussi quand il s'agit de vérifier qu'un accord est conforme à ce principe d'égalité et qu'il faut l'étendre à tous.**

• **Fraternité à travers le bénéfice des dispositifs de protection sociale solidaires et égalitaires : Sécurité sociale, assurance-chômage, etc.**

Or, en mettant en avant la logique d'accords majoritaires, vous enfoncez un coin dans ce principe. La ratification « majoritaire » d'un accord conduit, de fait, à accepter son caractère dérogoire.

De ce point de vue, un premier exemple concret est celui de la durée du travail. Accepter dans la position dite commune de

déroger dans l'entreprise, par accord majoritaire, au contingent d'heures supplémentaires montre bien l'objet de tels accords : la dérogoire.

Qui plus est, vous avez ouvert une brèche dans laquelle s'est engouffré le gouvernement, qui en profite pour vouloir déreglementer la durée du travail et supprimer dans les faits les 35 heures.

Bien entendu, il va de soi que nous sommes en total désaccord avec cette volonté gouvernementale et nous continuons à considérer –je pense plus particulièrement à Bernard et à François– que le retrait de signature empêcherait le gouvernement de se prévaloir d'un véhicule prenant appui sur la position commune. Le gouvernement pourrait aussi renoncer à toute disposition nouvelle en matière de durée du travail, mais aussi ne pas tenir compte du contenu de la position commune.

D'une manière générale, privilégier les accords au niveau de l'entreprise au détriment des textes législatifs ou conventionnels nationaux conduit à accentuer les disparités entre les salariés selon leur entreprise. Et que dire des petites entreprises où, dans les faits, la liberté syndicale est théorique et où les salariés se retrouvent seuls face à l'employeur ?

Les Chiffres

SMIC au 1^{er} mai 2008
8,63 € de l'heure, soit
1 308,00 € brut mensuel
(pour 151,67 h)

M.G. FFSA depuis le
1^{er} janvier 2007 et servant
au calcul de l'indemnité
d'ancienneté
E.B... 15540 €
E.I. ... 17120 €

Plafond Sécurité Sociale
2 773 € mensuel

Allocations familiales
2 enfants 120,32 €
3 enfants 274,47 €
Par enfant en plus 154,15 €
(après RDS)
Majoration pour âge des
allocations : 33,84 €
de 11 à 16 ans
et 60,16 € après 16 ans

Minimum vieillesse
7 537,29 € par an

Indice du coût de la vie
30/04/2007 au
30/04/2008
+ 3,00 %

**Indice de référence des
loyers**
4^{ème} trimestre 2007 :
114,30 (+1,36 % sur 1 an)

ARRCO
Taux contractuel 6 %
Plafond mensuel 8319 €
Valeur du point
au 1/04/2007 1,1480 €

Le deuxième point de désaccord touche aux liens entre loi et contrat.

Quand un accord national est signé et qu'il nécessite des modifications législatives, il appartient aux élus du peuple (Assemblée nationale et Sénat) et à eux seuls de voter les lois.

Autant il est du rôle des signataires de demander aux pouvoirs publics (gouvernement et Parlement) de bien vouloir respecter l'accord signé et son équilibre, autant il serait dangereux pour la démocratie de se substituer aux parlementaires.

Lorsqu'elle a suivi étroitement la transposition de l'accord du 11 janvier sur le marché du travail, Force Ouvrière a fait valoir ses positions mais sans exiger des élus de la nation qu'ils se soumettent à l'accord. Si l'équilibre de l'accord n'avait pas été respecté, il était alors de notre responsabilité de le dire et, si nécessaire, d'annoncer le retrait de notre signature.

Je veux bien admettre que la sensibilité particulière de Force Ouvrière sur notre conception de l'indépendance et de la liberté syndicales nous rend très sourcilleux sur ces questions, mais au-delà, il y va selon nous d'une conception de la démocratie et de la république sociale.

Si le seul rôle des élus de la nation est d'entériner les accords sans pouvoir les amender, alors ce sont les signataires des accords qui deviennent, de fait, législateurs. D'où notamment (et je m'adresse ici plus particulièrement à Laurence et François) notre refus catégorique de modifier la Constitution de la République pour donner un tel rôle aux interlocuteurs sociaux. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir jusqu'où il faudrait aller dans une telle réécriture. Je rappelle que l'article 27 de la Constitution dispose que « tout mandat impératif est nul ».

J'ajoute que dans le cas de la position dite commune dont vous avez demandé qu'elle soit très rapidement transcrite, il ne s'agit même pas d'un accord en bonne et due forme mais, comme le nom l'indique, d'une « position », ce qui, juridiquement, n'est pas la même chose.

Enfin, je terminerai en m'adressant à Bernard et François.

Vous savez comme moi que les sujets de mécontentement sont, aujourd'hui, nombreux chez les salariés: pouvoir d'achat des salaires, absence de prime transport, retraites, durée légale du travail, avenir du service public républicain, dégradation des conditions

de travail, précarité de l'emploi, etc.

Certes nous n'avons pas tous, sur l'ensemble de ces sujets, les mêmes analyses et positions. Nous le voyons, par exemple, sur les retraites, où Force Ouvrière ne veut pas que les salariés soient, demain, conduits à cotiser 41 années pour avoir droit à une retraite à taux plein.

Mais l'efficacité suppose aussi de dire clairement les choses et d'agir avec détermination. C'est aussi pourquoi, sur les retraites, nous avons proposé une journée de grève interprofessionnelle. Cette proposition reste ouverte.

Fondamentalement, il y a un risque grave de dérive du modèle républicain vers le modèle anglo-saxon. Une telle transition ne se ferait pas sans risques et sans conséquences. Face à de tels enjeux, qui dépassent les strictes questions d'appareil, un large débat est nécessaire. On ne joue pas avec la République en catimini.

Cordialement.

Jean-Claude Mailly,

Secrétaire général de Force Ouvrière

(1) Laurence Parisot, Bernard Thibault et François Chérèque.

Des infos mises à jour régulièrement sur notre site

www.synpafo.org

Plus d'infos, avec vos codes personnels syndiqués.

Pour toute question, un message à

synpafo@free.fr

RÉAGIR ET AGIR

L'Assemblée Générale du SYNPA-FO s'est déroulée le 28 mars 2008 et a réuni un nombre de participants important (environ 80 camarades). Elle s'est tenue en la présence du Secrétaire Général de la FEC, Serge LEGAGNOA, et du Secrétaire Général de la Section Fédérale des Assurances, Jean Simon BITTER.

Durant cette Assemblée, nous avons ensemble évoqué la situation générale des salariés en France, situation qui s'aggrave de semaine en semaine voire de jour en jour.

Dans un contexte de plus en plus pesant et difficile à supporter, les contre réformes engagées par le Président élu en mai 2007 ne sont en fait que la mise en place dans notre pays des directives européennes, qui ne sont elles même que des ordres visant à détruire toute contrainte dans la marche vers un capitalisme sauvage.

Aujourd'hui, en France, 5^{ème} pays le plus riche du monde, plus de 7 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (817 € mois), des salariés sont SDF car leur salaire ne leur permet pas de louer un logement. Des retraités font les poubelles pour pouvoir se nourrir.

Aujourd'hui, la hausse exponentielle des énergies (gaz, pétrole, électricité), la spéculation sur les produits agricoles de base entraînent des millions de travailleurs dans la misère. La crise des

subprimes a poussé à la rue des millions de familles américaines et les dégâts causés dans les entreprises financières françaises ne sont pas encore totalement connus. Déjà, nombre d'établissements déclarent des pertes importantes ou des bénéfices en fortes baisses.



La situation est devenue tellement grave que, partout les salariés s'organisent et se mettent en grève pour demander des revalorisations de salaires, la hausse du pouvoir d'achat, des conditions de travail meilleures, le retour au droit à la santé égal pour tout le monde, le maintien d'un niveau de retraite permettant de vivre décemment.

Dans nombre de secteurs d'activité difficiles à mobiliser habituellement, les salariés se sont mis en grève (commerce...) et ont réclamé leur dû.

Dans le secteur de l'assurance, les salariés ne sont pas mieux traités qu'ailleurs. La meilleure preuve en est que le nombre de mouvements engagés dans les entreprises d'assurances n'a jamais été aussi élevé (MAAF, MAIF, GENERALI, AXA). Le SYNPA-FO a été présent sur tous les fronts, souvent seul contre tous. Les

revendications qu'il présente depuis des années, notamment en matière salariale, sont encore plus nécessaires aujourd'hui qu'hier et prouvent que notre ligne syndicale est la bonne.

Aujourd'hui, la remise en cause de la représentativité syndicale voulue par le gouvernement, le MEDEF, la CFDT et la CGT est une atteinte à la liberté et à l'indépendance syndicale.

Dans ce contexte difficile, il est essentiel que le SYNPA-FO se développe dans toutes les entreprises comportant des réseaux commerciaux salariés.

Les salariés en ont marre des mensonges des autres organisations syndicales qui sont à la botte des patrons. Nous sommes actuellement en cours de création d'une section au groupe Prévoir où nous n'étions pas représentés.

L'avenir des salariés et du syndicat passe par le développement de celui-ci et par un mouvement de syndicalisation important. Cela ne peut être réalisé que par le travail de chacun et la présence de chaque délégué auprès des salariés. Ce travail est déjà fait mais il est indispensable de l'amplifier.

Aujourd'hui, nous pouvons changer le rapport de force en notre faveur. Unissons toutes nos énergies pour y parvenir, développer le SYNPA-FO et reconquérir l'ensemble de nos droits.


SY.N.P.A.-F.O.

Commission Exécutive

ALTINDAG Hasan
ANKERMANN Gérard
AUDOUY Jean Louis
BERGERAT Laurent
BOUCHENOT Xavier
CHAPUT Catherine
CHAUX Pierre
DI MAURO Marc
DITTIÈRE Patrice
DONADIO Bernadette
ÉTIENNE Guy
FESSARD Didier
FLAMENT Philippe
GAZEAU Anne Lise
GENSSE Philippe
GONTIER Daniel
GROS Pascal
HERRMANN Roland
JACQUES James
LE TIEC Philippe
LEMAIRE Philippe
MARANGONI Delki
MARTIN Patrick
MÉLONI Jean Jacques
MULLER Franck
ORSETTI Thierry
ORSONI Benoit
PIETROPOLI Jean Philippe
SCHWARTZ Laurent
SCOTET Marie Yvonne
SERVETTAZ Catherine
STAAL Hervé Noël
STÉFANINI Jean-Claude
VIGNAUD Daniel
WAUTHY Didier

Commission De Contrôle

BERNARD-DELHOMME Sylviane
GAUTIER Joseph
GITEAU André
LACOMBE Marcel



Bureau du
S.Y.N.P.A.-F.O.

Secrétaire Général
Didier WAUTHY

Secrétaires Adjointes
Philippe GENASSE
Jean Philippe PIETROPOLI

Trésorier Général
Patrice DITTIÈRE

Trésorier Adjoint
Philippe LE TIEC

Membres
Pascal GROS
James JACQUES
Philippe LEMAIRE
Franck MULLER
Marie Yvonne SCOTET
Daniel VIGNAUD

Délégués de Région

Région NORD

Roland HERRMANN

☎ 03.88.33.22.03

Région OUEST

Philippe LE TIEC

☎ 02.99.59.36.08

Région SUD-OUEST

Hervé Noël STAAL

☎ 05.57.32.65.25

Région SUD-EST

Michel GIOVANNELLI

☎ 04.42.27.54.41

Région PARISIENNE

Hasan ALTINDAG

☎ 06.08.53.27.89

AG 2008 Résolution Générale

Introduction

Réuni à Paris le 28 Mars 2008, le Syndicat National des Producteurs d'Assurances rappelle son attachement viscéral et indéfectible aux principes et à la pratique de l'indépendance et de la liberté syndicale tels que définis par la charte d'Amiens de 1906.

Le Syndicat National des Producteurs réaffirme son attachement à la République laïque, une et indivisible et s'oppose à toute tentative de dislocation de la solidarité collective et de l'égalité des droits des citoyens.

Le SYNPA-FO s'inquiète des attaques répétées et de plus en plus fréquentes qui tentent de le remettre en cause.

Comme souvent, il est fait état du caractère obsolète, pour remettre en cause les éléments qui constituent le socle de la solidarité collective ce que le SYNPA-FO ne peut accepter.

Le SYNPA-FO dénonce le prétexte d'obsolescence avancé par le libéralisme économique pour « réformer » les droits, les statuts des salariés.

Agitant la concurrence pour justifier leur logique

économique, les tenants du capital ne cessent d'accroître les inégalités ce qui a pour conséquences de développer la pauvreté.

Le Syndicat des producteurs rejette ces logiques et cette propagande et réaffirme qu'il y a urgence à privilégier la réalité sociale à la réalité économique pour remettre en avant le progrès social, par l'emploi, de meilleurs salaires et des garanties collectives améliorées.

De surcroît le SYNPA-FO réaffirme que le rôle de l'organisation syndicale est de présenter les revendications des salariés et non de devenir ni un co-gestionnaire de l'entreprise, ni un co-législateur.

Contexte international et européen

Le SYNPA-FO constate que le libéralisme économique engendre à la fois les régressions sociales et démocratiques.

Là où sa suprématie n'est pas exercée, les lobbyings n'hésitent pas à donner des moyens pour déstabiliser les états nations qui ne partagent pas leur logique économique, afin de s'accaparer les richesses convoitées.

La crise dite des « subprimes » démontre encore une fois le caractère mercantile de ceux, qui avides de tirer toujours

plus de profits, n'ont pas hésité à plonger des centaines de milliers de familles, à revenus modestes étant dans l'incapacité d'honorer leurs échéances immobilières ont été jetés à la rue.

Les institutions financières « spécialistes » de ce type de crédit, comptant sur la valorisation des biens immobiliers entendaient maximiser les gains par la revente des biens hypothéqués.

Toujours à l'affût d'innovations financières, ces institutions ont titrisé ces

créances immobilières dans des fonds structurés d'investissements inondant ainsi le marché mondial de ces créances hautement risquées et volatiles provoquant la crise que nous connaissons.

Afin d'éviter la faillite de ce système, la réserve fédérale et plus encore la banque centrale Européenne ont injecté des milliards de devises pour assurer le refinancement des banques.

On assiste par la mise en place de ces mécaniques

AG 2008 Résolution Générale

à la nationalisation des pertes et à la privatisation des profits ce que le SYNPA-FO condamne.

Le SYNPA-FO condamne sans concession ces pratiques totalement irresponsables et scandaleuses qui privilégient le capital au détriment du social, comme il condamne les politiques impulsées et instaurées par les institutions internationales que sont entre autres le FMI, L'OMC, La Banque Mondiale ainsi que les différentes institutions Européennes qui n'ont que pour objectifs que de réduire toujours plus le coût du travail.

Il s'oppose aux délocalisations et exige l'application des normes internationales qui figurent dans les conventions de l'OIT

et notamment la convention 98 qui prohibe le financement des organisations syndicales par le patronat.

L'UE œuvre également à réduire considérablement les acquis sociaux en généralisant la « flexsécurité » francisée par les termes de sécurité sociale professionnelle ou de fléxisécurité mais surtout en remettant le couvert par l'entremise du traité simplifié de Lisbonne qui n'est rien d'autre que le clone du traité de Constitution Européenne pourtant rejeté par le peuple français lors du référendum de mai 2005.

Le SYNPA-FO condamne le passage en force opéré par les institutions politiques françaises qui ont procédé par une

ratification par voie parlementaire du traité de Lisbonne niant sans sourciller le vote du peuple souverain.

Le SYNPA-FO rappelle pour mémoire que l'un des objectifs majeurs de ce traité consiste à faire des organisations syndicales les co-législatrices des nouvelles normes « sociales », ce que notre organisation n'accepte pas et condamne.

Dans la même veine, les institutions européennes incitent les multinationales de l'assurance à opérer des rapprochements. Le SYNPA-FO réaffirme son opposition face à ces fusions/absorptions qui sont néfastes pour l'emploi et pour les salariés.

Salaire

Le SYNPA-FO constate que les hausses des prix et tout particulièrement des produits de première nécessité tels que ceux de l'énergie et des produits alimentaires affectent terriblement le budget de millions de ménages.

Les chiffres annoncés par l'INSEE, même s'ils demeurent inférieurs à la réalité, ainsi que les projections d'augmentation des prix pour 2008 démontrent qu'il est urgent d'augmenter les salaires.

Le SYNPA-FO considère que les dispositifs de la loi du 8 février 2008 en faveur du pouvoir d'achat ne sont pas de nature à régler cette question.

Le SYNPA-FO revendique des augmentations générales significatives de salaire permettant à tous de pouvoir faire face à l'augmentation des prix.

Notre syndicat déplore et condamne les mascarades médiatiques avec la formule « travailler plus pour gagner plus » qui laissent croire que les

mesures annoncées par le gouvernement permettraient de résoudre l'effondrement du pouvoir d'achat des ménages.

Pour le SYNPA-FO, il est évident que ces mesures risquent de se traduire par une dégradation des conditions de travail. Le SYNPA-FO affirme que ni le rachat des RTT, ni le recours aux heures supplémentaires, ni le déblocage de la participation ne constituent une augmentation de salaire, et ne sauraient en aucun cas s'y substituer.

Le SYNPA-FO réaffirme son opposition à la mise



Bureau de la
Section AGF

Secrétaire
Marie Yvonne SCOTET



Bureau de la
Section GENERALI

Secrétaire
Jean-Philippe PIETROPOLI

Secrétaire Adjoint
Thierry ORSETTI

Trésorier
Jean-Jacques MELONI

Membres
Jean Louis AUDOUY
Raymond CASTAN
Bernadette DONADIO
Bernard GARRIC
Pascal GROS
Myriam YAJID



Bureau de la Section AXA

Secrétaire

Philippe GENSSE

Secrétaires Adjoints

Hasan ALTINDAG

Franck MULLER

Trésorier

Patrice DITTIÈRE

Membres

Laurent BERGERAT

Anne Lise GAZEAU

Roland HERRMANN

James JACQUES

Philippe LE TIEC

Patrick MARTIN

Alain PESCHÉ

Laurent SCHWARTZ

Hervé Noël STAAL

Daniel VIGNAUD

Didier WAUTHY



Bureau de la Section GAN

Secrétaire

Philippe LEMAIRE

Trésorier

José Luis PINA

Secrétaire Adjoint

Xavier BOUCHENOT

AG 2008 Résolution Générale

en place de structures de rémunération qui rendent plus aléatoire le salaire des commerciaux.

Le SYNPA-FO entend placer la négociation de branche au cœur de son action, afin d'éviter que les commerciaux soient placés en concurrence les uns contre les autres.

Le SYNPA-FO rappelle que la question des salaires demeure au centre de nos revendications pour obtenir :

- ❖ Un fixe mensuel non amortissable de 1 800 € pour les EB,
- ❖ Un fixe mensuel non amortissable de 2 000 € pour les EI,

❖ Le commissionnement à taux plein dès le 1^{er} € de production,

❖ La négociation du taux de commissionnement par catégorie de produit au niveau de la branche,

❖ Une réelle prime mensuelle d'ancienneté de 1 % du salaire mensuel par année de présence,

❖ Le paiement d'un 13^{ème} mois,

❖ Le remboursement des frais professionnels sur la base des frais réels.

Le SYNPA-FO s'inquiète de l'accroissement du stress dans les réseaux commerciaux dû notamment aux objectifs de

plus en plus élevés demandés par les Directions.

Le SYNPA-FO constate que les conditions de travail tendent encore à se détériorer.

Le SYNPA-FO s'interroge sur les quatre tentatives de suicide qui se sont produites dans la région Nord Est d'AXA lors de l'année 2007.

Le SYNPA-FO déplore la légèreté avec laquelle les instances et certains syndicats abordent ce problème d'une gravité extrême et entend, avec les moyens qui sont les siens, prendre ses responsabilités.

Emploi

Le SYNPA-FO condamne la politique de généralisation de la précarité menée par le patronat et les pouvoirs publics, où sous couvert de moderniser et de fluidifier le marché du travail, elle entend instaurer la flexibilité et la précarité des contrats de travail.

A ce titre le SYNPA-FO s'interroge et s'inquiète sur la signature par la confédération de l'accord sur la modernisation du marché du travail du 11 janvier dernier.

Les conséquences sur les

contrats de travail, sur les statuts des salariés de l'UNEDIC et de L'ANPE avec la mise en place du SPE (Service Public de l'Emploi) marquent pour le SYNPA-FO de véritables reculs.

Que ce soit sur la forme ou sur le fond le SYNPA-FO condamne le contenu de l'accord du 11 janvier 2008.

Le travail du dimanche est également un des moyens que le gouvernement entend généraliser, notre syndicat condamne sans concession la remise en cause du repos dominical.

Pour ces raisons le SYNPA-FO condamne la volonté du gouvernement d'instituer à tout va la fléxisécurité dictée par l'Union Européenne qui a pour objet de remettre en cause :

- ❖ Les dispositions légales encadrant le CDI,
- ❖ L'existence du régime d'assurance chômage,
- ❖ Les dispositions conventionnelles qui organisent la formation professionnelle.

Il ne fait pas de doute pour le SYNPA-FO que derrière le hochet de la transférabilité des droits, se cache la volonté du patronat de revenir aux

AG 2008 Résolution Générale

relations individuelles de travail contrairement à ce qui préexistait dans le code du travail et les conventions collectives.

Le SYNPA-FO considère que la règle en matière de contrat de travail doit être le CDI.

Notre organisation s'inquiète et déplore la volonté du patronat de l'assurance de recourir de plus en plus massivement aux recrutements de commerciaux non salariés, tels que les agents mandataires ou les agents vie spécialisés notamment.

Le SYNPA-FO constate qu'une remise en cause du salariat dans les réseaux commerciaux est en train de s'opérer, notre syndicat déplore et condamne ces tentatives désastreuses qui tendent à faire des commerciaux non salariés la règle.

Le SYNPA-FO est scandalisé par la politique sociale de l'emploi des multinationales de l'Assurance qui en

industrialisant les tâches, organisent par étapes, l'externalisation et les délocalisations de milliers d'emplois, ce qui privent d'autant d'emplois les citoyens de ce pays.

Le SYNPA-FO constate que les accords GPEC, comme nous le présagions, sont les outils qui permettent aux employeurs de faire des salariés les premières variables d'ajustement économique.

Le SYNPA-FO rejette la mise en place d'accords GPEC qui entendent faire des syndicats, avec la direction, une des parties prenantes à la politique de l'emploi dans le cadre du bien commun que serait l'entreprise.

S'appuyant sur des dispositifs de formation professionnelle qui favorisent « l'employabilité » tout en rendant responsable les salariés de leur maintien dans l'emploi, les directions peuvent à loisir, comme c'est le cas aux AGF ou à

AXA, corriger le volume des besoins en salariés, souvent qualifié de « stock », qui leur sont nécessaires, n'hésitant pas à supprimer par milliers des emplois sur le « champs France », n'hésitant pas pour parvenir à leur fin à opérer des chantages à l'emploi et aux délocalisations, ce que le SYNPA-FO condamne.

Le SYNPA-FO condamne sans hésiter les suppressions d'emplois directs et indirectes qu'engendrent cette politique, qui n'a pour objet que d'augmenter les profits des dites entreprises.

Pour le SYNPA-FO il va de soi que la question de la nationalisation des compagnies d'assurance se pose.

Le SYNPA-FO se félicite de l'initiative prise par la confédération devant le Bureau Internationale du Travail qui a conduit à mettre un terme au Contrat Nouvel Embauché.

Famine et spéculation : un duo explosif. la spéculation financière sur les matières premières agricoles peut mener le monde à la catastrophe. Il est temps d'en prendre conscience.

Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a rappelé mercredi l'enjeu du sommet de la FAO de Rome en déclarant que le monde ne "pouvait pas se permettre d'échouer" face à la crise alimentaire qui exigera un effort financier de 15 à 20 milliards de dollars par an.

La FAO a annoncé dans la matinée avoir lancé une "initiative d'urgence" de 17 millions de dollars pour lutter contre la flambée des prix des denrées de base.

La flambée des cours des denrées alimentaires (+ 53% au cours des quatre premiers mois de 2008 par rapport à la même période de 2007) touche de plein fouet les pays les plus pauvres et a provoqué des émeutes en Afrique, dans les Caraïbes et en Asie.

Le coordinateur de la cellule spéciale sur la crise alimentaire de l'ONU John Holmes s'est montré optimiste sur les chances de trouver des solutions à la flambée des prix en estimant qu'il existait un "large consensus" entre les pays.

"On ne peut pas se permettre d'échouer. C'est une lutte qu'on ne peut pas se permettre de perdre, la faim crée l'instabilité, et nous devons donc réagir maintenant et tous ensemble", a souligné M. Ban lors d'une

(Suite page 8)



Discussion autour de la résolution

**Famine et spéculation :
un duo explosif.
la spéculation
financière sur les
matières premières
agricoles peut mener le
monde à la
catastrophe.
Il est temps d'en
prendre conscience.**

(Suite de la page 7)

conférence de presse
conjointe avec le président
de la Banque mondiale
(BM) Robert Zoellick.

*"Le plan d'action doit être
mis en place de façon
urgente, des millions de
personnes attendent (...) On
aura besoin de 15 à 20
milliards de dollars par an",
a-t-il précisé.*

Il faut que "le système
commercial international
fonctionne de façon
efficace pour que davantage
de denrées soient mises sur
le marché et à des prix
raisonnables", a-t-il
expliqué, souhaitant que
des mesures soient prises
pour que les "récoltes
soient meilleures dans les
années à venir".

Au deuxième jour de ce
sommet qui réunit de
nombreux chefs d'État et de
gouvernement, M. Zoellick a
aussi pointé du doigt les
restrictions aux
exportations qui
"encouragent la flambée
des prix et touchent les
populations les plus
pauvres".

Outre la levée des barrières
commerciales, le plan
d'action de la BM qui
entend concentrer ses
efforts sur les 20 pays "les
plus vulnérables" prévoit la
fourniture de semences et
de fertilisants aux pays en
développement.

(Suite page 9)

AG 2008 Résolution Générale

Protection sociale collective

SÉCURITÉ SOCIALE

Le SYNPA-FO réitère son
attachement à la notion
de salaire différé, base de
la Sécurité Sociale de
1945 qui définit le droit
des prestations et aux
allocations.

Le SYNPA-FO rappelle
que les cotisations so-
ciales, sont la propriété
des salariés et qu'elles
constituent les recettes de
notre système de pro-
tection sociale.

Le SYNPA-FO condamne
la politique d'exonération
des cotisations qui
conduit à mettre en péril
le système de sécurité
sociale en organisant de
toute pièce les déficits.

Le SYNPA-FO exige l'arrêt
des exonérations patro-
nales ainsi que la
restitution des milliards
d'euros détournés de leur
objet à la Sécurité
Sociale.

Le SYNPA-FO s'oppose à
la volonté gouvernemen-
tale d'instaurer la TVA
Sociale, tout comme il
s'oppose à l'instauration
de franchises médicales
qui fragilisent les assurés
et les malades.

Notre syndicat constate
que les nouvelles
franchises limitées à 50 €
par an sont une étape
supplémentaire dans le
rationnement des soins,
étape qui se rajoute aux

mesures prises dans le
cadre de la loi Douste-
Blazy.

Le SYNPA-FO considère
ces mesures totalement
inacceptables et exige le
retour aux principes
fondateurs de la Sécurité
Sociale de 1945, ainsi
que la suppression des
forfaits et des franchises.

Le SYNPA-FO dénonce
l'instauration du principe
de la maîtrise comptable
qui nuit gravement aux
assurés sociaux.

ASSURANCE CHÔMAGE

Le SYNPA-FO condamne
la loi de fusion ANPE /
UNEDIC.

Encore une fois, c'est au
prétexte d'aider les
demandeurs d'emplois à
trouver un emploi que la
fusion est présentée. De
toute évidence l'objectif
camouflé consiste à
obliger les demandeurs
d'emplois à accepter
n'importe quel travail
avec la menace de se voir
privé d'indemnisation en
cas de refus. Par ce
mécanisme le gouverne-
ment entend apporter une
réponse favorable aux
exigences du patronat.

Pour le SYNPA-FO il est
impératif que les préro-
gatives de l'ANPE soient
préservées. Sans restric-
tion, le Syndicat des
producteurs s'oppose à la
privatisation du service

public de l'emploi.

Il rappelle également son
attachement indéfectible
au régime paritaire d'assu-
rance chômage qui
permet aux salariés vic-
times des licenciements
de retrouver un emploi
dans des conditions
décentes par l'indemni-
sation.

RETRAITE

Le SYNPA-FO réaffirme
son attachement au
système de retraite par
répartition et la solidarité
intergénérationnelle qui la
caractérise.

Le SYNPA-FO rappelle
son hostilité à l'encontre
du projet de contre
réforme des retraites.

Sans contestation, le
SYNPA-FO constate que
les contre-réformes
Balladur et Fillon ont
fortement dégradé les
conditions de départ ainsi
que le niveau des
retraites.

**Le SYNPA-FO exige le
retour aux 37,5 années
de cotisations pour une
retraite à taux plein dès
60 ans basée sur les 10
meilleures années et
indexée sur les salaires.**

Personne ne peut nier que
plus les multinationales se
plaignent d'être assom-
mées par les « charges »,
plus elles réalisent des
bénéfices pharaoniques,

AG 2008 Résolution Générale

ceci démontre, contrairement à ce qui est avancé, que tout ce battage n'a pour objet que de poursuivre la baisse du coût du travail et

permettre aux entreprises de la « protection financière » de reprendre la main sur le marché de la prévoyance et de la retraite en particulier. Le

SYNPA-FO constate à ce titre, qu'aujourd'hui le capital est plus rémunéré que le travail ce qui constitue une véritable hérésie !

Formation professionnelle

Le SYNPA-FO réaffirme son attachement à la formation professionnelle et tout particulièrement par l'obtention de diplômes nationaux professionnels qui mesurent la qualification des commerciaux qui doit se traduire par le paiement de primes de technicité.

Le SYNPA-FO s'insurge contre la notion de compétence et de ses outils de mesure tels que les entretiens individuels, qui permettent à l'employeur par la notion subjective qui la caractérise, « d'apprécier » en fonc-

tion de ses objectifs la « performance », les lacunes, où le salarié sera désormais un acteur majeur de son évolution professionnelle, c'est-à-dire, responsable de son maintien dans l'emploi.

Le SYNPA-FO constate que très régulièrement le DIF est détourné de son objet initial comme nous l'avions indiqué.

Force est de constater que la palette des « outils » contenue dans la loi du 4 mai 2004 en faveur de la formation professionnelle sont autant de leviers confiés aux employeurs

pour adapter les ressources humaines à leurs besoins.

Le SYNPA-FO constate que la technicité nécessaire à la réalisation de son métier est de plus en plus importante et qu'elle doit se traduire par une reconnaissance codifiée et pérenne.

Le SYNPA-FO réaffirme sa volonté d'étendre à tous les salariés de toutes les compagnies et sociétés d'assurances les primes de technicité comme moyen de valorisation de la formation professionnelle des commerciaux.

Famine et spéculation : un duo explosif. la spéculation financière sur les matières premières agricoles peut mener le monde à la catastrophe. Il est temps d'en prendre conscience.

(Suite de la page 8)

Ce plan vise aussi, outre la lutte contre la faim, à ce que "les prix élevés de la nourriture soient une opportunité pour développer" l'agriculture mondiale, a-t-il expliqué.

"Sans une action rapide, cette crise va détruire le potentiel de toute une génération (...). Ce n'est pas une catastrophe naturelle. Elle est créée par l'homme et doit être réglée par l'homme", a-t-il estimé.

Le directeur de la BM, accusé par ses détracteurs d'avoir négligé l'agriculture, a annoncé que l'institution avait l'intention d'accroître de 50 % à 6 milliards de dollars l'an prochain son effort dans ce secteur.

Quand on voit une aide d'urgence de 17 millions d'euros de la FAO et que l'on rapporte cette mesure aux milliards d'euros versés par les différentes banques centrales pour aider les banques qui avaient spéculé dans les crédits à risques dans l'immobilier américain, on ne peut qu'être en colère contre un capitalisme financier qui vit et se développe au détriment du plus grand nombre.

On est d'accord sur un point avec le directeur de la Banque mondiale : ce n'est pas une catastrophe naturelle, elle est créée par l'homme.



Représentativité syndicale

L'arrêté de 1966 fixe la présomption irréfutable de représentativité des Confédérations et notamment celle de la cgt-FO. Dans le cadre du « développement du dialogue social » les confédérations sont sommées d'accepter la disparition de la présomption irréfutable de représentativité.

Le SYNPA-FO condamne

cette volonté politique d'éradiquer l'arrêté de 1966.

Pour le législateur, l'audience électorale établie lors des élections professionnelles doit être un critère déterminant permettant de mesurer la représentativité notamment dans le périmètre des Délégués du Personnel selon le projet.

Le SYNPA-FO affirme que l'entreprise n'est pas un lieu où peut s'exprimer la démocratie syndicale. En introduisant l'individualisation des salaires, des normes comportementales, l'employeur dispose de moyens coercitifs qui peuvent tronquer et perturber le choix des salariés lors des échéances électorales.

Le SYNPA-FO considère

Quelques vérités sur les chômeurs.

Il est bon ton de menacer constamment les chômeurs de sanctions, mais la réalité qu'ils vivent mérite du respect.

Les personnes à la recherche d'un emploi sont prêtes à faire des concessions pour retravailler, selon une enquête de la Dares et de la Drees.

Gagner plus est la principale préoccupation des personnes ayant repris un emploi.

A l'heure où le contrôle de la recherche d'emploi des chômeurs va être renforcée, il est intéressant de comprendre quels sont les obstacles à la reprise d'une activité.

La Dares et la Drees, les organismes statistiques respectifs du ministère de l'Emploi et du ministère du Travail, ont mené en 2007 une enquête auprès des personnes de 23 à 55 ans susceptibles de percevoir la prime pour l'emploi (revenus d'activités inférieurs à 1,5 Smic), qu'elles soient en emploi ou non.

Ainsi, la plupart des demandeurs d'emploi sont prêts à faire des concessions importantes pour retravailler, comme déménager (la moitié des personnes à la recherche d'un emploi), pour peu qu'on leur propose "un emploi ferme ou une perspective d'emploi sûre".

En outre, les trois quarts des personnes souhaitant retravailler se disent prêtes à accepter un emploi inférieur à leur

(Suite page 11)

AG 2008 Résolution Générale

que l'introduction du vote électronique laisse lui aussi planer une réelle menace quant à la véracité du vote exprimé, d'autant qu'il n'existe à ce jour aucun moyen de vérifier si le vote comptabilisé correspond bien à celui exprimé.

Le SYNPA-FO condamne cette tentative de remise en cause des dispositifs existants et tout particulièrement la volonté d'étouffer toute forme de syndicalisme indépendant, devenu incompatible avec le rôle que doivent désormais jouer les syndicats dans le cadre de l'entreprise considérée comme le bien commun.

Le SYNPA-FO relève que ces volontés visent à réintroduire le corporatisme, que notre syndicat condamne.

Le financement des organisations syndicales, partie intégrante de ce

projet est une véritable OPA sur le syndicalisme indépendant. En effet au nom de la transparence financière le législateur exigerait des syndicats de présenter un bilan comptable certifié en imposant aux syndicats des normes spécifiques.

Notre syndicat s'insurge contre le financement des syndicats qu'entendent imposer les fossoyeurs du syndicalisme indépendant, ce qui tend à remettre en cause l'indépendance financière des syndicats par l'introduction de modes de financement que ce soit par l'État ou par les entreprises.

Les formes que peuvent revêtir ces financements sont autant de menaces à l'encontre du mouvement syndical indépendant. Si le financement par le chèque syndical comme c'est le cas à AXA, en est la forme la plus aboutie, il

n'en demeure pas moins vrai que les lignes budgétaires représentent elles aussi un véritable danger.

Le SYNPA-FO considère que ces mannes financières représentent, au-delà de la question de l'indépendance syndicale une menace réelle sur la syndicalisation.

Le SYNPA dénonce avec vigueur le désir de remettre en cause l'article 133-2 du code du travail qui détermine les critères de la représentativité.

Le SYNPA-FO constate que ce projet représente un véritable danger qui peut conduire à faire disparaître notre syndicat du paysage syndical dans de très nombreuses entreprises.

Notre syndicat condamne ce projet funeste pour le syndicalisme libre et indépendant.



Une partie des participants à l'A.G. du SYNPA-FO

AG 2008 Résolution Générale

Action syndicale

Le SYNPA-FO s'oppose aux discours démagogiques sur la prétendue faiblesse du mouvement syndical et rappelle que si les travailleurs Français bénéficient des droits sociaux souvent plus conséquents que ceux des autres pays développés, c'est grâce à l'action syndicale.

Notre syndicat considère qu'un syndicat libre indépendant doit reposer sur une syndicalisation importante.

Le SYNPA-FO entend par conséquent, tout mettre en œuvre pour développer la syndicalisation, en favorisant les contacts terrains et les réunions avec les commerciaux.

Le SYNPA-FO n'ignore pas que la volonté des politiques consiste à remettre en cause la loi de 1884, celle qui a fondé les syndicats et consacré l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et du patronat.

Le SYNPA-FO condamne sans équivoque cette casse en règle du syndicat outil de défense des intérêts des salariés.

Ce qui conduit des directions d'entreprise à exercer une répression syndicale qu'on croyait faire partie du passé. Il ne fait pas de doute que ces manœuvres odieuses ont

pour objet de discréditer les syndicats.

Les attaques fomentées à l'encontre de notre camarade Jean Simon BITTER en sont hélas l'illustration !

Le SYNPA-FO apporte son soutien le plus inconditionnel à notre secrétaire fédéral et dénonce l'odieuse machination dont il est la victime.

Les comportements discriminatoires à l'encontre des délégués de notre organisation en sont une autre !

A ce titre le SYNPA-FO prend note du procès verbal dressé par l'Inspectrice du Travail de Nanterre pour entrave à l'exercice de sa mission.

La plus efficace des réponses à ces agressions consistent à nous développer par la syndicalisation.

Ce développement est d'autant plus nécessaire que se profilent en décembre 2008 les élections prud'homales qui revêtent cette année un enjeu majeur au regard de la remise en cause des critères de représentativité.

Le SYNPA-FO doit de se donner les moyens pour faire de cette échéance un succès.

Le SYNPA-FO se félicite de la progression significative enregistrée par les camarades de la section GENERALI lors des dernières élections professionnelles.

Fidèle à sa tradition de syndicat indépendant et revendicatif, le SYNPA-FO a participé à toutes les manifestations en faveur des salaires, à celles contre la remise en cause des régimes spéciaux, et pris une part non négligeable dans la mobilisation au niveau de la branche pour de meilleurs salaires, sans oublier le rôle pivot qu'il a joué lors de la mobilisation de juin au niveau d'AXA.

Même s'il existe des motifs de satisfaction, il n'en demeure pas moins exact que de véritables progrès doivent être accomplis, notamment dans les phases opérationnelles où la réactivité escompté n'est pas toujours au rendez vous, où les outils, tels que le site, le fascicule nouvel entrant sont manifestement sous utilisés ainsi que la faiblesse du nombre de signatures des autorisations emails pourtant nécessaire à l'information.

Le SYNPA-FO entend faire de la formation des militants et de la syndicalisation deux axes

Quelques vérités sur les chômeurs.

Il est bon ton de menacer constamment les chômeurs de sanctions, mais la réalité qu'ils vivent mérite du respect.

(Suite de la page 10)

qualification, donc moins rémunéré que le précédent. Si les personnes à la recherche d'un emploi cherchent majoritairement un poste à temps plein et à durée indéterminée, près d'une sur deux serait prête à accepter un emploi à temps partiel ou à durée limitée.

Les deux principaux freins à la reprise d'un emploi sont l'insuffisance des offres dans le bassin d'emploi et l'inadéquation entre les qualifications et/ou l'expérience des chômeurs et les offres d'emploi proposées, davantage que la question financière.

La principale difficulté évoquée par les chômeurs est l'absence ou le faible nombre d'offres d'emploi dans leur région (46 %). Cet obstacle concerne plus d'un chômeur diplômé du supérieur sur deux (57 %).

Les deux tiers des chômeurs citent l'absence de formation adéquate (diplôme en l'occurrence) ou le manque d'expérience. On le voit, on est bien loin des stéréotypes méprisants repris constamment par le gouvernement et le Medef, et hélas par d'autres acteurs de la vie sociale.

Les chiffres ci-dessus témoignent d'une réalité qui appelle le respect dû aux personnes en difficultés et qui sont les premières à vouloir s'en sortir.





Ci-dessus
Patrice Dittière

Ci-dessous
Philippe Gensse
Didier Wauthy

AG 2008 Résolution Générale

de développement du syndicalisme militant.

Nous savons tous que les discours de bonne intention lorsqu'ils ne sont pas suivis d'effets sont des facteurs aggravants de dysfonctionnement et de démobilitation.

Si rien ne sera simple

dans le contexte actuel, le SYNPA-FO est persuadé que nous pouvons surmonter les obstacles qui se dressent face à nous et c'est en toute confiance et avec détermination qu'il entend aborder les prochaines échéances.

Bastion avéré du syndi-

calisme libre et indépendant le SYNPA-FO **entend** faire perdurer les fondamentaux du syndicalisme, incarnés par la loi de 1884.

L'Assemblée Générale réunie le 28 mars 2008 mandate ses instances pour faire appliquer la présente résolution.

RÉSOLUTION GÉNÉRALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Le vote des participants



Jean Simon Bitter Secrétaire de la Section Fédérale des Assurances
Philippe Gensse Secrétaire de la Section AXA
Didier Wauthy Secrétaire du SYNPA-FO
Serge Legagnoa Secrétaire de la Fédération des Employés et Cadres

" La Lettre du SY.N.P.A. - F.O. "

Bulletin Bimestriel d'information du Syndicat National des Producteurs d'Assurances et de Capitalisation 29^{ème} Année

28, rue des Petits Hôtels
75010 Paris
☎ 01.48.01.91.91

Directeur de la publication
Didier WAUTHY

Impression
28, rue des Petits Hôtels
75010 Paris

Commission Paritaire
N° 0110 S 07123

Encart du Trésorier

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Adhésion Renouvellement

COTISATIONS MINIMALES 2008

E.I. : 150 € E.B. : 125 € Retraités : 86 €

NOMPrénom

Adresse.....

Compagnie :..... Réseau :.....Statut :

☎ Email (Personnel).....

Fait àle.....

Souhaitez vous recevoir un reçu fiscal

OUI NON

(Signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à

Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ